

Le Rufféen

CONSEIL MUNICIPAL
du 29 juin 2021Conseil municipal - Suite
VIE COMMUNALE

BON A SAVOIR

2-3

3-4-5

6

EDITORIAL - Gérard GREFFE

Après un printemps météorologiquement capricieux, l'été semble s'installer, et, avec lui, la réalité des vacances. Certains sont déjà partis sous d'autres cieux pour profiter de repos bien mérités, d'autres ne vont pas tarder à le faire. Ceux qui préfèrent rester rejoignent cependant les précédents dans l'idée de mettre à profit cette période de pause pour tourner la page sur les périodes pénibles que nous avons vécues depuis dix huit mois, sur les contraintes qui les ont accompagnées et qui menacent toujours.

Dans tous les cas, nous ressentons tous ce besoin de rupture et de changement, même provisoire, pour penser à autre chose, et vivre autrement. Aussi, l'équipe de rédaction du Rufféen met à profit ce numéro pour vous souhaiter de bonnes vacances et former des vœux pour que vous profitiez pleinement de ces moments de repos et de changement de rythme. Votre journal communal ne dérogera pas à la règle et prendra lui aussi un mois de pause pour réparaître en pleine forme au mois de septembre.

Septembre sera d'ailleurs, au-delà de la traditionnelle reprise, un mois particulier pour notre commune, puisque plusieurs de nos grands projets franchiront une étape décisive à cette période. Ce sera notamment le mois prévu pour l'enquête diligentée par les services de l'état pour la labellisation de notre Maison France Services. Le dossier ad-hoc a été récemment transmis aux services de la préfecture. Il est complet, et nous cochons déjà toutes les cases suffisantes et nécessaires pour qu'il soit validé. Les travaux se terminent dans les locaux, qui seront équipés en suivant en mobilier, matériel informatique, et aménagements divers. Ce sera aussi le mois destiné à la formation des deux gestionnaires. Ainsi, tout sera prêt pour l'ouverture de ce service au public, confirmée pour le 1er octobre.

Cette même période verra aussi la refonte de notre site internet sur laquelle nous travaillons depuis le début de l'année. Outre le fait que le précédent nécessitait une remise à jour sérieuse, le nouveau bénéficiera des toutes dernières fonctionnalités qui en feront un outil plus accessible, plus convivial, et plus efficace pour le bon usage de ses visiteurs.

C'est également début septembre que débiteront les travaux de notre future boulangerie, après un long parcours administratif semé de chausse-trappes comme seule notre administration sait en générer.

A cette date, les travaux de réfection de voirie et de réseaux de la rue Charles Breton auront débuté depuis deux semaines. Il en restera encore deux pour en voir la fin.

Quant au lotissement communal du clos de La Lauve, il accueille déjà ses premiers habitants et nous envisageons d'entamer la phase finale des travaux incombant à la commune (finalisation de la voirie, création des espaces verts...) au dernier trimestre de cette année.

Vous trouverez donc quelques changements à la rentrée, qui vont tous dans le sens d'un meilleur service public et de notre volonté d'améliorer votre quotidien, pour que, malgré un environnement extérieur parfois compliqué, nous prenions plaisir à vivre dans notre commune et à la voir progresser.

Passez de bonnes vacances et à bientôt.



Nous Contacter



Mairie de Ruffey-Lès-Beaune
2 rue du Pont
21200 RUFFEY LES BEAUNE
leruffeen@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 29 juin 2021

Excusés : M. Alain CLEMENT a donné pouvoir à M. Lionel BECLIER,
M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Secrétaire de séance: Mme Marie-Hélène TOURNIER

ORDRE DU JOUR

1. / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* Décision du 08 juin 2021 de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. Joffrey DOUSSOT et Mme Aline LABARRE d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « 6 B, rue de la vieille ferme – Hameau de Travoisy » au profit de la SARL OPTIMA VINA.

* Décision du 17 juin 2021 de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Mme Caroline REBOURGEO, 2, rue Pasteur à Beaune d'1/1000ème des parcelles sises à Ruffey-Lès-Beaune, cadastrées section A n°759 pour 1a48ca lieudit « le meix reboutot », section ZA n°104 lieudit « les grandes chènevières » pour 25a 41ca au profit de M.BIZOUARD son époux.

* Décision du 28 juin 2021 de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par les consorts SAUNIER et THEVENOT Arlette d'une parcelle sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « rue des Viaux » au profit de M. et Mme Olivier CRETIN.

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par délégation.

3. / BAIL COMMERCIAL BOULANGERIE PATISserie TRAITEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 14 voix pour et 1 abstention de :

- conclure un bail commercial pour l'ancien local pompiers, situé 2, rue du pont à 21200 Ruffey-lès-Beaune, au profit de Mme Valeria MOYANO-TUAL, domiciliée à Vignoles, en vue de l'exercice de son activité de boulangerie-pâtisserie-traiteur, pour une durée de 9 ans, à compter du 1er octobre 2021, moyennant un loyer mensuel de trois cent cinquante euros HT (350 € HT) indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE, révisable tous les trois ans à la date anniversaire de l'entrée en jouissance avec un dépôt de garantie de 2 mois de loyers, suivant acte authentique à recevoir par Maître Gilles SERAPHIN, notaire à Beaune, et précise que les frais d'acte seront supportés par la locataire.

4. / PROJET MICRO-CRèche LOTISSEMENT « le Clos de la Lauve ».

Le Maire rappelle que le projet de micro-crèche fait partie d'une opération de construction d'un site intergénérationnel ayant fait l'objet d'une convention de partenariat avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Cette opération permet à la

commune d'obtenir une subvention de la CABCS d'un montant de 80 000 €, remboursable en cas de non réalisation de l'opération.

Après discussions, attendu que cette opération repose sur un motif d'intérêt général d'action sociale consistant en la réalisation d'un gîte intergénérationnel éligible à une aide de la communauté d'agglomération. le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide de fixer le prix du terrain à bâtir pour ce lot 12 du lotissement « le clos de la Lauve » à 50€/m², ce qui porte le prix total de la parcelle à 32 700€ TTC (654m² x 50€).

La vente dudit lot 12 du lotissement « le clos de la Lauve » sera assortie des engagements suivants de l'acheteur :

* Construire un bâtiment destiné à l'activité de micro-crèche dans le délai de 3 ans à compter de la date d'acquisition du terrain,

* Obligation de revendre, le cas échéant, à une personne qui devra maintenir la même activité pendant un délai de 10 ans,

* Accorder une priorité d'accès au minimum à deux enfants des habitants de la commune.

Dans le cas contraire, une clause résolutoire sera prévue à l'acte de vente permettant à la commune de récupérer la pleine propriété du terrain aux mêmes conditions financières.

La présente clause devra être rappelée dans tous les actes translatifs ou déclaratifs concernant le bien objet des présentes et ledit engagement transféré aux futurs propriétaires.

Avant de passer aux informations et questions diverses, le Maire ajoute ensuite ici les trois délibérations dont il a sollicité l'autorisation d'ajout en début de séance :

a./ Le rapport géotechnique effectué pour la boulangerie-pâtisserie-traiteur nous demande de réaliser un essai de plaque sur la stabilité du local. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise choisie pour la réalisation du carrelage, lequel s'élève à 1800€ TTC. Parallèlement, nous avons sollicité la même prestation de l'entreprise ROUGEOT de Meursault, laquelle s'élève à 480€ TTC. Après s'être assuré que le matériel utilisé est bien agréé par l'organisme de contrôle APAVE, le conseil, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise ROUGEOT.

b./ Mme Christèle POTHIER, future animatrice de la MFS, sollicite de la commune la reconnaissance de ses diplômes et de son expérience professionnelle lui permettant d'être opérationnelle immédiatement en l'embauchant à l'échelon 4 du grade d'adjoint administratif (au lieu de l'échelon 1). La différence de salaire entre l'Indice Majoré (IM du 1er échelon) et du 4ème représente une somme de 9,34€ brut mensuel.

M. Philippe WEMMERT fait remarquer que l'embauche au 4ème échelon de Mme POTHIER crée une disparité par rapport à Mme Caroline BACHELET, employée comme gestionnaire de l'agence postale depuis 2 ans maintenant, et future gestionnaire également de la MFS, et suggère que le conseil municipal aligne sur cette même base le salaire de cette dernière.

Après avoir acté que les agents contractuels de la fonction publique territoriale ne bénéficient pas automatiquement d'un changement

Conseil Municipal . Suite...

d'échelon comme les fonctionnaires territoriaux, mais uniquement sur décision de l'autorité territoriale, le conseil municipal accepte l'embauche de Mme POTHIER à l'échelon 4 de l'échelle 1, valide l'augmentation de Mme Caroline BACHELET et le passage à l'échelon 4 de l'échelle 1 à compter du 1er septembre 2021, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les contrats correspondant.

3./ La plateforme du droit des Sols de la communauté d'agglomération souhaite qu'en l'absence du maire un adjoint puisse bénéficier d'une délégation de signature des arrêtés. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à M. Cyril VACHON, premier adjoint, en lieu et place du maire et durant son absence estivale, pour signer tous arrêtés et pièces d'urbanisme.

5./INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait le point ensuite sur:

* la visite de Mme la Sous-préfète et des partenaires dits « socles » de la future Maison France Services. Cette dernière est en cours de labellisation en vue d'une ouverture au 1er octobre. Les travaux sont actuellement en cours.

* le dernier conseil d'école de l'année, lequel permet notamment de

faire le point sur les effectifs de la rentrée scolaire prochaine.

* la réunion de l'Association Foncière de Remembrement : le bureau de l'AFR a acté le refus de la commune de procéder à des échanges de plusieurs de ses chemins d'exploitation contre des chemins ruraux communaux.

* l'évolution de notre site internet confié à M. David PARRAIN, conseiller municipal.

* le chasse-roue du pont de la Lauve dans le bourg endommagé par un véhicule le samedi 26 juin. L'auteur des faits est venu spontanément en mairie et prendra en charge financièrement la réparation.

* l'ouverture de l'église et de son clocher pour les journées du patrimoine le dimanche 19 septembre de 14h à 18h.

Le Maire laisse la parole ensuite à M. Cyril VACHON, président de la commission « animation, lien social » pour évoquer l'organisation de la fête nationale du 14 juillet. Il annonce également que le repas des aînés se tiendra le dimanche 5 décembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 14 septembre prochain.

Les étangs d'Or

PARC ECO LOISIRS DE MERCEUIL TAILLY

PROGRAMME DES ANIMATIONS GRATUITES 2021

VENEZ DÉCOUVRIR LES ÉTANGS D'OR UN ESPACE NATUREL PRÉSERVÉ ET AMÉNAGÉ À QUELQUES MINUTES SEULEMENT DE BEAUNE !

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE & SUD VOUS PROPOSE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DES ANIMATIONS THÉMATIQUES GRATUITES* :

- Samedi 24 juillet**
 Initiation à la pratique de la pêche et découverte du milieu aquatique par demi-journée ou journée.
 Tout public. Animations gratuites sur inscription.
 Renseignements et inscription auprès de la Fédération au 03 80 87 11 18.
Découverte « Bike & Run »
 Tout public.
 Renseignements auprès du Roupaud Beaune Triathlon : roupaudbeaunetri@gmail.com
- Du 30 juillet au 1^{er} août**
Challenge club.
 Club carpière de Merceuil affilié à la Truite Beaunoise.
- Samedi 7 août**
 Animations « pêche et milieu aquatique » organisées par la Fédération de Pêche de Côte. Initiation à la pratique de la pêche et découverte du milieu aquatique par demi-journée ou journée. Tout public. Animations gratuites sur inscription.
 Renseignements et inscription auprès de la Fédération au 03 80 87 11 18.
- 25 août à 9h30**
 Sortie nature sur le thème des oiseaux et libellules avec la LPO.
 Renseignements et inscription auprès de la LPO au 03 86 58 57 02.
- Du 10 au 12 Septembre**
 Enduro individuel de Merceuil.
 Club carpière de Merceuil affilié à la Truite Beaunoise.
- Le 28 et 29 Septembre**
 Inventaires piscicoles ouverts au public.
 Dans le but de connaître l'évolution des populations de poissons au sein des étangs d'Or, la Fédération réalise des inventaires scientifiques sur plusieurs étangs du parc. Les personnes intéressées sont les bénévoles pour venir assister à l'atelier du biométrie (comptage, mesure et pesée des poissons capturés).
 Renseignements et inscription auprès de la Fédération au 03 80 87 11 18.
- Du 15 au 17 Octobre**
Coupe Interclub de Merceuil.
 Club carpière de Merceuil affilié à la Truite Beaunoise.
- Du 23 au 31 Octobre**
Semaine de la Truite pour les enfants sur les étangs jumelés.
 Adossées de la Truite Beaunoise.
- 31 Octobre**
 « Faire peur à la maladie ». Événement familial pour Halloween (marche et course). Course caritative contre les cancers avec récompense pour les plus beaux costumes.
 Renseignements et inscription à la mairie de Merceuil au 03 80 81 47 06.
- Du 11 au 14 Novembre**
 Enduro coupe F2H de Merceuil (report de la manifestation initialement prévue en mai 2021).
 Renseignements : 0645488647.

VIE COMMUNALE

Fin de saison en musique à la bibliothèque

Malgré une saison compliquée, nous avons terminé tout en musique, tout d'abord avec les tout petits, en animation avec le REPAM des Blanches Fleurs, qui ont apprécié tous les instruments disponibles en nous offrant un « concert » très animé !

Puis, notre participation au festival « Chut », proposé par la Médiathèque Côte d'Or, a permis aux plus jeunes de découvrir une autre façon d'aborder la musique, sous forme de jeux ou « d'animinstruments » !

En soirée, le public était au rendez-vous pour écouter un concert de musique reggae, qui nous a détendus et fait voyager.

Merci à tous ceux qui se sont déplacés pour soutenir nos animations.

Sylvie Merlet



Pendant les vacances d'été, la bibliothèque sera ouverte uniquement :

MARDI 27 JUILLET et MARDI 17 AOÛT

de 17h00 à 18h30

Reprise le mardi 7 septembre à 17h00

Etat Civil 1er semestre 2021

*** Naissances :** Aaron COMMARET le 11/04/2021
Eden SAURET le 09/05/2021
Haïlie TOURNIER le 06/07/2021

*** Décès :** Marc ALEXANDRE le 13/01/2021 Pierre MONNOT le 17/06/2021
Philippe DIARD le 20/05/2021 Patrick MAISONNEUVE le 01/07/2021
Marcel RADREAU le 22/05/2021

Tél : 03 80 26 61 96

mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Maire : 06 37 61 82 81

mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr

Ouverture du secrétariat

Horaires d'été jusqu'au 30 août
du lundi au vendredi de 8h00 à 14h30.

Agence postale

Ouverte tous les jours
du lundi au samedi de 9h00 à 13h00
sauf le mercredi de 13h00 à 17h00
Téléphone : 03 80 26 00 53

1er adjoint : 06 38 10 30 41

adjoint1@mairie-ruffeylesbeaune.fr

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

adjoint2@mairie-ruffeylesbeaune.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE **Rédaction** : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWITZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

VIE COMMUNALE

Le goûter de fin d'année du Conseil Municipal des Jeunes

Après cette année particulière, un goûter était organisé afin que les enfants disponibles puissent se retrouver un peu et partager un moment ensemble avant de profiter pleinement de leurs vacances estivales.

Le bilan des activités menées durant ces derniers mois, était rapide mais les projets de nos jeunes pour la prochaine saison seront innovants.

Pour cela, ils vous donnent d'ores et déjà rendez-vous à la rentrée afin de vous les présenter.

En attendant, ils souhaitent à tous les rufféens et les rufféennes une très bonne période estivale !

Nolwenn BEROUJON



Le service Déchets de l'Agglomération Beaune Côte et Sud, organise, en partenariat avec les services Plan Climat Air Energie Territorial et Milieux Naturels, l'opération « L'Agglo en Cinécyclo ».

Cette manifestation itinérante se déroulera du 1er au 10 septembre 2021

7 communes accueilleront les séances de cinéma en plein air. L'ensemble des habitants est invité à participer à cette manifestation gratuite. Il y aura donc une séance proche de chez vous.



Cette année encore, consignes sanitaires obligent, les festivités du 14 juillet n'ont pu retrouver leur déroulement habituel qui plaît tant à nos habitants. Pas de repas dansant, mais, malgré tout, un vin d'honneur convivial où le plaisir de se retrouver après des mois de contraintes et d'enfermement était manifeste. Des conditions atmosphériques incertaines nous ont imposé de nous retrouver en intérieur, dans la salle du foyer rural, mais le traditionnel feu d'artifice a pu se dérouler dans de bonnes conditions, et il était superbe, pour la plus grande joie des spectateurs présents.

BON A SAVOIR

Commande de fuel domestique

De nouveau cette année, la municipalité reconduit son opération d'achat groupé de fuel domestique.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en mairie dès à présent, par téléphone ou par mail, en indiquant la quantité souhaitée et en nous laissant un numéro de téléphone où vous joindre.

Vous avez, pour ce faire, jusqu'au 31 août.

N'oubliez pas que, plus vous êtes nombreux, plus il est facile de négocier des prix !



Tranquillité vacances.

Quelques précautions simples devraient vous éviter de connaître le désagrement d'un cambriolage pendant vos vacances :

- Ne laissez pas trop longtemps votre courrier dans votre boîte à lettres. Pensez à le faire ramasser par un voisin ou un ami.
- N'oubliez pas, au moment de votre départ, de fermer soigneusement les portes, volets et fenêtres.
- Ne laissez pas d'objets de valeur, de bijoux, ou de grosses sommes d'argent dans votre habitation.
- Informez votre voisinage et la mairie de vos dates d'absence, et des moyens de vous joindre en cas de besoin.
- Enfin, procurez-vous auprès de la gendarmerie (ou téléchargez...) le formulaire "Opération tranquillité vacances", remplissez-le, déposez-le au moins 48 heures avant votre départ à la gendarmerie la plus proche. Vous passerez des vacances sereines et plus reposantes.



Fermeture de l'agence postale communale et du secrétariat de mairie

L'agence postale communale sera fermée pour congés annuels du 9 au 22 août et le secrétariat de mairie du 16 août au 5 septembre inclus.

Pendant cette période, le Maire et les adjoints resteront joignables sur leurs portables.

Ils pourront, en cas de besoin et à la demande, vous accorder des rendez-vous en mairie.

Documents d'urbanisme

Il est bon, régulièrement, de le rappeler : tous les travaux que vous exécutez chez vous, (toiture, façades, ouvrants, clôtures, agrandissement du bâtiment principal, ajout d'une annexe ou d'une piscine etc...) qui modifient l'aspect extérieur de votre domicile, même s'il s'agit de reconstruction à l'identique, nécessitent une autorisation qui prend la forme d'un document d'urbanisme que vous devez renseigner et déposer en mairie avant tout commencement d'exécution. Qu'il s'agisse d'un permis de construire, d'une déclaration préalable, d'un permis d'aménager, de démolir etc,...sachez que les délais d'instruction sont longs (minimum deux mois) et que vous n'avez pas le droit d'entamer vos travaux avant d'avoir reçu une réponse favorable à votre demande, sous forme d'un arrêté signé du Maire. Dans tous les cas, si vous avez un projet de travaux, le plus simple est de vous renseigner d'abord auprès du secrétariat de mairie, avant d'entamer toute démarche, ce qui évitera des mauvaises surprises.

Journées du patrimoine:

dimanche 19 septembre 2021 de 14h à 18h

Comme chaque année, la commune participe aux journées du patrimoine qui permettent, sur un week-end, un accès facilité à nos édifices. Elles offrent ainsi la possibilité de visites libres ou guidées de monuments qui, le reste de l'année, sont bien souvent fermés au public.

C'est le cas de notre église St Léger et de son clocher, classés au répertoire complémentaire des monuments historiques, qui font la fierté de notre village.

L'entrée est libre et gratuite. Horaires de visite : de 14h à 18h.

